

Fonds sous le contrôle de l'Etat.

A la fin de chaque année			Презъ 1920 година — Pendant l'année 1920				Désignation des fonds
1917	1918	1919	Капиталъ на 1. I. Capital au 1. I.	Приходъ Recettes	Разходъ Dépenses	Остатъкъ на 31. XII. Solde au 31. XII.	
l	é	v	a	s			
43,895,936	52,091,550	65,547,914	65,547,914	30,755,533	9,957,797	86,345,650	I. De pensions et d'assurances.
13,273,951	20,011,853	18,500,000	18,500,000	10,341,312	9,415,749	19,425,563	Fonds des pen. de retraite pour les fonctionnaires
							Fonds des pensions de retraite pour les militaires
							Fonds pour pensions invalides des ouvriers de l'Etat près le Ministère de la Guerre
							Fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du département du Ministère du Commerce et de l'Agriculture
							Fonds pour pensions invalides et aide médicale des ouvriers de l'Etat près le Ministère des Finances
							Fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du département du Ministère de l'Instruction Publique
							Fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du département du Ministère de l'Intérieur
							Fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du Ministère des Travaux Publics
							Fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du département du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail
							Fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du Ministère de l'Agriculture et des domaines de l'Etat
							Fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du Ministère des Chemins de Fer, des Postes, Télégraphes et Téléphones
							Fonds des pensions invalides de tous les départements près le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail
1,898,022	2,391,458	—	—	—	—	—	Fonds „Assurance contre accidents, etc- pour les ouvriers près les entreprises industrielles“
323,308	411,428	—	—	—	—	—	Fonds „Assurance des ouvriers conformément à l'art. 24 de la loi sur la protection du travail des femmes et des enfants“
—	—	—	—	—	—	—	Fonds des pensions pour les prêtres.
—	—	6,476,564	6,476,564	5,817,237	1,595,096	10,698,705	Fonds „Assurance contre accidents et maladies pour les ouvriers et les employés“.
—	—	894,838	894,838	10,115,062	5,817,654	5,192,246	Fonds „Gratifications de journée, prélevées sur les pensions et primes pour les fonctionnaires, employés et ouvriers des mines d'Etat.
50,396,217	74,806,089	91,419,316	91,419,316	57,029,144	26,780,296	121,662,164	Total.
							II. D'oeuvres de bienfaisance.
							<i>Pour l'entretien et la construction d'écoles.</i>
17,865,645	18,854,133	22,650,264	22,850,264	2,332,500	—	24,982,764	Fonds „Ephorie de l'Ecole des Hautes Etudes“ Evloghi et Christo Géorghievi“.
959,850	909,602	939,431	939,431	179,669	171,605	947,495	Fonds „D-r Vassiliadi“.
300,000	310,600	351,038	351,038	16,121	16,121	351,038	Fonds „Nantchoff“.
275,300	275,300	295,800	295,800	14,809	—	310,609	Fonds de l'hôpital „St. Cozma“ et du gymnase St Cyrille“.
—	—	—	—	—	—	—	Fonds „Dimitre H. Vassili“.
121,540	130,440	148,402	148,402	7,040	—	155,442	Fonds „l'école Scobéleff“.
50,000	50,000	56,254	56,254	2,500	2,500	56,254	Fonds „pour entretien des écoles de Sopot.
78,150	87,550	87,500	87,500	4,218	2,408	89,310	Fonds „Archimandrite Maxime Raycovitch“.
23,500	26,200	32,739	32,739	1,402	1,402	32,739	Fonds „Ivan Nédélcovitch“.
61,700	61,700	65,047	65,047	—	3,136	61,911	Fonds „Kr. Tritchkoff“.
20,000	25,000	27,712	27,712	1,260	1,260	27,712	Fonds „St. Iv. Hadjiénoff“.
17,000	17,000	17,000	17,000	850	850	17,000	Fonds „Georges Zolotovitch“.
11,500	13,500	13,500	13,500	712	712	13,500	Fonds „la Société Philantropique Bulgare“.
678	678	876	876	45	—	921	Fonds „Tzeska“.
1,000	1,000	1,191	1,191	45	45	1,191	Fonds „Sv. Tzvetan Radouloff“.
10,000	10,000	10,461	10,461	95	95	10,461	Fonds „Mariola et Stéfan Beltschévi“.
—	—	—	—	—	—	—	Fonds „Progrès Social“.

¹⁾ Y compris 98,905 lévas, qui font partie des fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du département de l'ancien Ministère du Commerce et de l'Agriculture.

²⁾ Y compris 65,936 lévas, qui font partie des fonds des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat du département de l'ancien Ministère du Commerce et de l'Agriculture.

³⁾ Au 30 juin 1915 transférés dans les fonds généraux des pensions invalides pour les ouvriers de l'Etat de tous les départements, près le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail.

⁴⁾ Par la loi du budget 1917 sont fusionnés en un fonds et depuis le 1 janvier 1919 par une nouvelle loi sont fusionnés tous les fonds congénères en un fonds unique, sous le titre: „Fonds pour l'assurance des ouvriers et des employés contre les maladies et les accidents.“